

# Rapport annuel 2011

Edition 4 du 16.03.2012

Administration :

**Fondation collective Symova**

Beundenfeldstrasse 5  
Postfach / Case postale 443  
CH-3000 Bern 25

Téléphone 031 330 60 00

Fax 031 330 60 01

[info@symova.ch](mailto:info@symova.ch)

[www.symova.ch](http://www.symova.ch)



## Introduction

Après le bilan au 31.12.2010, dont le rapport n'a porté que sur une période de six mois, le premier rapport annuel de la Fondation collective Symova existe. Au cours de l'année 2011 de relativement bons résultats ont pu être réalisés dans tous les domaines : ainsi la Fondation collective Symova a réalisé un très bon rendement de 1.84 % en regard du marché. De gros bénéficiaires sont également tombés dans les domaines de l'institution d'assurance et des frais de gestion. Le degré de couverture global a pu augmenter de 93.42 % à 94.38 %. Les caisses de prévoyance individuelles se sont développées de manière bien distincte selon leur structure.

Au 31.12.2011 la Fondation collective Symova disposait d'une fortune globale de quelque CHF 1.89 milliards (année précédente : CHF 1.80 milliards). 68 entreprises (année précédente : 66) y étaient affiliées avec 6'585 assurés actifs (année précédente : 6'508) et 3'472 bénéficiaires de rentes (année précédente : 3'489). Au total 67 caisses de prévoyance faisaient partie de celle-ci.

Le présent rapport annuel traite les thèmes suivants :

- Stratégie de placement et performance
- Décompte des frais de gestion
- Institution d'assurance
- Bilan actuariel
- Organisation

L'année 2011 de la Fondation collective Symova fut dans le trend des mouvements actuels. Les défis pour les caisses de pensions Suisses étaient centrés d'une part sur la perspective de l'augmentation de l'espérance de vie et d'autre part sur la baisse des rendements attendus. Les deux influencent considérablement la stabilité financière d'une caisse de pensions. Par conséquent le Conseil de Fondation de la Fondation collective Symova s'est occupé intensivement des ces questions lors de plusieurs séances et à la fin pris une décision novatrice : l'introduction d'un taux de conversion splitté dès le 01.01.2013. Dès lors est valable pour la partie obligatoire de l'avoir le taux de conversion légal minimum décidé par votation populaire de 6.8 % ; pour la partie sur- obligatoire est valable le taux actuariellement correct de 6.44 % pour les femmes à l'âge de 64 ans et de 6.22 % pour les hommes à l'âge de 65 ans (sur la base d'un taux technique d'intérêt de 3.5 %). Le taux de conversion LPP de 6.8 %, qui actuariellement est trop élevé, doit être financé par une cotisation supplémentaire dont l'employeur doit en supporter au minimum la moitié. Ce n'est que de cette manière que l'on peut éviter que des pertes soient créés lors de retraites dans une caisse de prévoyance.

Les taux de conversions sommaires suivants sont valables :

Année	Femmes (Age 64)		Hommes (Age 65)		Taux unique (sans Splitting)	
	Obligatoire	Sur-obligatoire	Obligatoire	Sur-obligatoire	Femmes (Age 64)	Hommes (Age 65)
2012	-	-	-	-	6.44 %	6.52 %
2013	6.80 %	6.44 %	6.85 %	6.22 %	-	-
Dès 2014	6.80 %	6.44 %	6.80 %	6.22 %	-	-



Le Conseil de Fondation de la Fondation collective Symova a également adopté, en même temps que la décision sur le splitting, de constituer des réserves pour la réduction future du taux de conversion. Parce qu'il faut partir du principe que l'espérance de vie des hommes continuera de s'allonger dans le futur. Cela signifie que les rentes devront être servies de plus en plus longtemps et par conséquent qu'il faudra à nouveau réduire le taux de conversion. La teneur de cette réduction ne sera connue que lorsque les nouvelles bases techniques LPP 2015 seront disponibles. Ces réserves pour la réduction du taux de conversion (dites réserves pour changement de bases) seront financées par le bénéfice de l'institution d'assurance de la Fondation collective Symova.

Des réserves ne doivent pas uniquement être constituées pour les assurés actifs, mais également pour les bénéficiaires de rentes. Par suite de l'augmentation de l'espérance de vie également chez les bénéficiaires de rentes, des réserves pour changement de bases doivent également être constituées pour ces derniers, et ce, à une enveloppe de 0.4 % du capital de couverture des rentes (jusqu'à fin 2010 ce fut à 0.5 %).

En regard de la baisse des rendements attendus il sera nécessaire de réduire le taux d'intérêt technique actuel de 3.5 % sur le capital de couverture des rentes à 3 %. Ceci se passera en deux étapes et dans le cadre du changement des bases techniques à l'ordre du jour en 2015 (3.25 %) et en 2020 (3 %). La réduction du taux d'intérêt technique engendre une baisse du degré de couverture. Afin d'amortir cette dernière, des réserves de 0.5 % du capital de couverture des rentes ont été créées depuis le bilan actuariel 2011.

Comme l'année précédente déjà, l'année 2011 fut également une année positive pour l'institution d'assurance de la Fondation collective Symova. Cela signifie qu'il y a eu plus d'encaissement de cotisations de risques que de versements de prestations de risques (décès et invalidité). Ainsi un bénéfice a pu être distribué aux caisses de prévoyances en 2011. Ces moyens ont été utilisés pour constituer la réserve pour changement de bases au niveau des assurés actifs dans les caisses de prévoyances.

Le compte des frais de gestion de la Fondation collective Symova a réalisé au même titre un très bon résultat au 31.12.2011. Grâce à une maîtrise des coûts et une gestion efficace un bénéfice important a pu être généré. En raison du bénéfice reporté, des moyens sous forme de note de crédit sur le compte des réserves de cotisation ordinaires de l'employeur ont pu être créditées.

Finalement les perspectives futures sont risquées. Il est entretemps généralement connu que les gains des caisses de pensions sur le marché des capitaux baisseront dans le futur. Le tiers payeur de primes si important pour le système Suisse des caisses de pensions diminue ainsi continuellement ce qui impose aux caisses en conséquence des défis financiers. La stratégie de placement actuelle de la Fondation collective Symova table sur un rendement attendu de 3 %. De nombreuses caisses de prévoyance ont la nécessité d'avoir des rendements de la fortune notablement plus élevés en raison de leur structure (ratio des assurés actifs aux bénéficiaires de rentes) afin de stabiliser ou même d'accroître le degré de couverture. Ces caisses de prévoyances et leurs entreprises devront compter à l'avenir avec un besoin augmenté de financement du deuxième pilier sans pouvoir pour autant améliorer les prestations.



## Stratégie de placement

La catégorie de placement en immobilier Suisse a également été surpondérée en 2011. Cette catégorie de placement a dégagé des rendements stables au cours des années passées. Etant donné que les prix des biens immobiliers ont fortement augmentés au cours des dernières années, il faut s'attendre à un refroidissement du marché à l'avenir. En relation avec la problématique de quelques Etats de l'UE fortement endettés (Grèce, Italie, etc.), la commission de placement a déjà décidé en 2010 de renoncer (temporairement) à des placements en obligations étrangères. La Commission de placement vérifie la situation continuellement. La fortune de placement de la Fondation collective Symova se montait à quelque CHF 1'885'000'000.00 à fin 2011.

Catégorie de placement	Allocation stratégique d'actifs		Investi au 31.12.2011
	Stratégie	Fourchette	
Liquidités	3 %	0 – 10 %	5.53 %
Obligation CHF	32 %	29 – 42 %	31.36 %
Obligation étrangères	4 %	0 – 8 %	0.00 %
Actions suisses	8 %	6 – 10 %	8.16 %
Actions étrangères	16 %	14 – 18 %	16.51 %
Actions marchés émergents	2 %	1 – 3 %	1.92 %
Immobilier Suisse	31 %	26 – 36 %	32.72 %
Commodities (matières premières)	4 %	1 – 5 %	3.73 %
Placements chez l'employeur	0 %	0 – 2 %	0.08 %
	100 %		100.00 %

## Performance 2011

L'année 2011 fut secouée par une des crises de la dette les plus marquée en Europe et du monde occidental. Cet environnement instable conduisit à une fuite des capitaux dans des obligations d'Etat épargnées par la crise. Ceci eut pour conséquence que le niveau du taux d'intérêt en Suisse descendit à un niveau historiquement bas. Du fait du peu de possibilité de diversification des stratégies de placement, les valeurs immobilières Suisse subirent en 2011 également une forte demande. Ceci se manifesta en particulier au travers de l'évolution des prix pour les objets de rendement. Les rendements des marchés globaux les plus importants en Actions et matières premières furent à contrario négatifs au sens de l'investisseur Suisse en 2011.

Les différentes catégories de placement ont réalisés les rendements suivants :

Obligations Suisse	4.24 %
Actions Suisse	- 8.01 %
Actions étrangères	- 5.37 %
Actions Emerging Markets (pays émergents)	- 17.51 %
Immobilier Suisse	6.48 %
Commodities (matière premières)	- 10.27 %

<b>Performance totale 2011</b>	<b>1.84 %</b>
Benchmark	1.48 %

Ce résultat des placements qui est meilleur que le Benchmark est essentiellement dû à la surpondération de l'investissement en immobilier et au rebalancement conséquent. Aucune taxes de frais de gestion de fortune n'est incluse dans le rendement de 1.48 % du Benchmark. Ces dernières se sont montées à quelque CHF 1'903'376 en 2011 pour la Fondation collective Symova, ce qui correspond à 0.10 % de la fortune totale. Cela signifie la performance supérieure au Benchmark se situe à un ordre de grandeur de 0.46 %, qui en francs par rapport à la fortune totale de la Fondation collective Symova constitua CHF 8.7 millions.



## Décompte des frais de gestion

Le décompte des cotisations ordinaires de frais de gestion a été clôturé avec un excédent de CHF 700'801. S'y ajoutent des produits supplémentaires provenant de prestations de service pour un montant de CHF 197'726. De l'exercice précédent un bénéfice reporté de CHF 2'653'944 est à considérer. Etant donné que l'on peut compter avec un budget équilibré à l'avenir, le Conseil de Fondation a décidé de distribuer une partie du bénéfice proportionnellement selon les dispositions réglementaires. Ainsi un montant global de CHF 2'691'021 a été attribué à fin 2011 aux entreprises affiliées sous la forme de réserves de cotisations de l'employeur.

### Bilan ordinaire

	2011 en CHF	2 <sup>ème</sup> semestre 2010 en CHF
Cotisations pour frais de gestions	2'112'766	1'034'716
Charges administratives	2'058'197	1'020'252
Moins la quote-part de la gestion de fortune	- 646'232	- 281'985
Total charges administratives	1'411'965	738'267
<b>Excédent du bilan ordinaire</b>	<b>700'801</b>	<b>296'449</b>

### Décompte global

Bénéfice reporté en début de période	2'653'994	2'574'974
Bénéfice bilan ordinaire	700'801	296'449
Produits extraordinaires <sup>(1)</sup>	197'726	383'252
Déduction des frais de création de la Fondation collective Symova <sup>(2)</sup>	0	- 600'681
Distribution du bénéfice des caisses de prévoyance	- 2'691'021	0
<b>Bénéfice à reporter</b>	<b>861'500</b>	<b>2'653'994</b>

(1) En 2011, l'administration de la Fondation collective Symova a continué d'offrir ses services pour le compte de la caisse de pensions de l'ASCOOP en liqu., qui a perçu rémunération en contrepartie.

(2) Frais engagés pour la constitution de la Fondation pour un montant total de CHF 600'681 (notamment par ex. frais pour du mobilier de bureau, hard et software, concept de communication, système de contrôle interne « SCI »).

Le Conseil de fondation décida de baisser de 20% les cotisations pour frais de gestion des assurés actifs dès le 01.01.2012. Ainsi à compter du 01.01.2012 les cotisations pour frais de gestion suivantes sont applicables :

Nombre des assurés actifs	Module	Cotisation pour frais de gestion par assuré actif et par an 2011	<b>Cotisation pour frais de gestion par assuré actif et par an dès 01.01.2012</b>	Cotisation aux frais de gestion par bénéficiaire de rente et par an dès 01.01.2012 <small>(identique à ce jour)</small>
1 – 9	VK 1	CHF 396.00	<b>CHF 318.00</b>	CHF 96.00
10 – 49	VK 2	CHF 360.00	<b>CHF 288.00</b>	CHF 96.00
50 – 99	VK 3	CHF 324.00	<b>CHF 258.00</b>	CHF 96.00
100 – 249	VK 4	CHF 288.00	<b>CHF 231.00</b>	CHF 96.00
250 – 999	VK 5	CHF 252.00	<b>CHF 201.00</b>	CHF 96.00
Dès 1'000	VK 6	CHF 216.00	<b>CHF 174.00</b>	CHF 96.00



## Institution d'assurance

L'Institution d'assurance couvre les prestations dans les cas de prévoyance décès et invalidité (prestations de risque). Elle est financée par les cotisations de risque. Au cours de l'année de ce bilan, les prestations effectives versées ont été considérablement inférieures par rapport à la probabilité attendue selon les bases techniques LPP 2010 (base pour le calcul du prélèvement de la cotisation de risque). Il en résulte par conséquent un excédent de produit de CHF 7'893'365. Cet excédent a été attribué aux caisses de prévoyance au bénéfice de la réserve pour changement de bases des assurés actifs proportionnellement aux cotisations de risque versées.

	2011 en CHF	2 <sup>ème</sup> semestre 2010 en CHF
Cotisations de risque employés / employeurs moins prestations réglementaires	12'599'859 <u>- 4'706'494</u>	6'171'361 <u>- 2'020'311</u>
<b>Excédent des cotisations</b>	<b>7'893'365</b>	<b>4'151'050</b>
Constitution de provisions (année préc. dissolution)	- 670'000	15'043'957
<b>Bénéfice de l'activité assurance</b>	<b>7'223'365</b>	<b>19'195'007</b>
Rendement du placement de la fortune	691'129	525'507
Constitution des réserves de fluctuation des valeurs (ann. précédente dissolution)	<u>- 199'000</u>	<u>2'147'000</u>
<b>Total des bénéfices avant distribution</b>	<b>7'715'494</b>	<b>21'867'514</b>

Le Conseil de fondation a décidé la distribution de bénéfices ci-après de l'Institution d'assurance :

	2011 en CHF	2010 en CHF
Bénéfice global	7'715'494	21'867'514
En sus report à nouveau/perte (année préc. bénéfice)	<u>100'000</u>	<u>- 3'719'093</u>
<b>Distribution en faveur des caisses de prévoyance</b>	<b>7'815'494</b>	<b>18'148'421</b>
dont constitution de réserves pour pertes de de retraites / réserves mesures d'accompagnement (niveau caisse de prévoyance)	0	18'148'421
Constitution de réserves pour changement de bases assurés actifs (niveau caisse de prévoyance)	7'815'494	0

Après distribution, la fortune de l'institution d'assurance se composait comme suit :

Fonds de fluctuation des risques (calcul de l'expert en caisses de pension)	23'400'000	22'730'000
Réserve de fluctuation des valeurs	2'972'000	2'773'000
Report de bénéfices (6 mois de cotisations)	<u>6'500'000</u>	<u>6'600'000</u>
<b>Total de la fortune (provisions) à la fin de l'année</b>	<b>32'872'000</b>	<b>32'103'000</b>



**Bilan actuariel**

	2011 en CHF	2010 en CHF
Fortune de prévoyance disponible	1'828'085'466	1'767'497'356
Capital de prévoyance assurés actifs	988'291'937	969'838'557
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	930'767'707	917'985'880
Provisions techniques	30'412'598	18'694'094
Total des obligations actuarielles	1'949'472'242	1'906'518'531
Découvert	-121'386'776	-139'021'175

**Degré de couverture (consolidation de toutes les caisses de prévoyances)** **93.77 %** **92.71 %**

**Degré de couverture incl. Institution d'assurance et bénéfice du compte frais de gestion** **94.38 %** **93.42 %**

**Degré de couverture des caisses de prévoyances individuelles**

Degré de couverture	Nombre de caisses de prévoyances au 31.12.2011		Nombre de caisses de prévoyances au 31.12.2010	
80.00 à 84.99 %	9	13 %	10	16 %
85.00 à 89.99 %	4	6 %	5	8 %
90.00 à 94.99 %	10	15 %	13	21 %
95.00 à 99.99 %	16	24 %	9	14 %
100.00 à 112.70 % <sup>(1)</sup>	26	39 %	21	33 %
Plus de 112.71 %	2	3 %	5	8 %
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>100 %</b>	<b>63</b>	<b>100 %</b>

(1) Jusqu'à un degré de couverture de 112.70 % (année préc. 112.20 %) des réserves de fluctuation des valeurs sont créées. Les fonds libres ne sont à disposition qu'au delà.

**Effectif des assurés**

	au 31.12.2011			au 31.12.2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Total assurés actifs</b>	<b>5'576</b>	<b>1'009</b>	<b>6'585</b>	<b>5'541</b>	<b>967</b>	<b>6'508</b>
Rentes de vieillesse	2'009	106	2'115	1'973	103	2'076
Rentes d'invalidité	138	11	149	153	9	162
Rentes de conjoint	15	1'080	1'095	13	1'066	1'079
Rentes orphelin / enfant	63	50	113	66	56	122
<b>Rentes totales</b>	<b>2'225</b>	<b>1'247</b>	<b>3'472</b>	<b>2'205</b>	<b>1'234</b>	<b>3'439</b>



## Organisation

### Conseil de fondation (période du mandat du 1.7.2010 au 30.6.2013)

#### *Représentants des employeurs :*

Flury Hans, Senior Consultant BLS AG, Bolligen		Président
Brägger Urs, division finances et comptabilité SOB, Ulisbach	jusqu'au 30.06.2011	
Germanier Jean-Michel, Directeur des TN, Marin-Epagnier		
Kirberg Frank, chef finances- HR SOB, Weinfeld	dès le 01.07.2011	
Stricker Hans-Jakob, Directeur adjoint RBS, Urtenen-Schönbühl		
Trchsel Werner, Directeur VZO, Uerikon		

#### *Représentants des employés :*

Niederer Heinz, division finances AB, Heiden		Vice-président
Christen Eric, électricien CJ, Les Pommerats		
Graf-Litscher Edith, Secrétaire SEV, Conseillère nationale (PS/TG), Frauenfeld		
Hunziker Kurt, conducteur de bateaux SGV, Luzern		
Reichen Beat, adjoint chef serrurerie/mécanique BLS AG, Spiez		

### Commission des placements (période du mandat du 01.10.2011 au 30.09.2012)

Bähler Markus, chef des finances Verkehrsbetriebe STI, Thun		Président
Trchsel Werner, Directeur VZO, Uerikon		Vice-président
Flury Hans, Senior Consultant BLS AG, Bolligen		
Krebs Ralph, chef finances/logistique Reka, Muri		
Niklaus Urs, Directeur Fondation collective Symova, Lohn-Ammannsegg		
Ammann Dominique, PPCmetrics AG Zürich; consultant (sans droit de vote)		

### Direction

Niklaus Urs, directeur  
 Gabriel Sara, responsable placements et finances  
 Keller Remo, directeur adjoint et responsable prévoyance

### Consultants externes

Expert de prévoyance professionnelle	Martin Schnider, Abcon AG
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers AG, Bern
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales - OFS Dès 01.01.2012 : Bernische BVG- und Stiftungsaufsicht (BBSA)
Expert en placements	PPCmetrics AG

### Bases de calcul

Bases techniques :	BVG 2010
Taux d'intérêt technique :	3.5 %

